

Le corps des Franc-Maçons de cette ville a été cité devant le Tribunal d'Etat; on n'en fait pas la cause; le Roi qui avoit paru tolérer cette association, a ordonné qu'on nommât un Commissaire & un Fiscal pour s'informer des motifs qui ont déterminé le Tribunal à cette citation.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 30 Juin.*) Le 20 de ce mois le Lord Stormond a pris congé du Roi & passera incessamment en France, pour reprendre les fonctions d'Ambassadeur de S. M. à cette Cour, d'où l'on attend en peu le Marquis de Noailles, revêtu du même caractère auprès du Roi. --- Le 27 on décida à Westminster le procès pendant entre le Lord Rochfort & Mr. Sayre, banquier, enlevé & détenu à la tour sous prétexte qu'il avoit formé le dessein de se saisir de la Personne du Roi & de changer la forme du gouvernement. L'accusateur n'ayant pu prouver les faits allégués, a été condamné à mille livres sterling de dommages & intérêts envers Mr. Sayre.

La Cour a publié dans la gazette de Londres une lettre du Général Carleton, datée le 25 Mai à bord du vaisseau le Marie, vis-à-vis de Ste. Anne, & adressée au Lord George Germaine, par laquelle il l'informe de la prise d'un fort près des Cèdres le 19 du même mois, par un détachement du huitième régiment & quelques Canadiens. La